



CPM EXPRESS – JUIN 2025

POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS,
ORGANISMES AFFILIÉS ET MEMBRES DE PROTECTION
SANTÉ

Au CPM, on s'occupe des droits en santé les plus
importants au monde : les vôtres!

TROIS ANS APRÈS
L'ADOPTION DE
L'ARTICLE 21.1 DE LA LOI
POUR CONTRER LA
MALTRAITANCE, AUCUNE
POURSUITE EN PROVENANCE
DE CAS EN CHSLD PUBLIC

<https://www.lesoleil.com/actualites/sante/2025/05/20/maltraitance-les-premieres-amendes-de-5000-imposees-M5ZGSKCNINBP7J2P2XBUYANRJI/>

Lors de la parution d'un article de fond, publié le 20 mai 2025 par les journalistes Marc Allard et Justine Mercier, de l'équipe des Coops de l'information (Le Soleil de Québec et Le Droit), on apprend que, bien que des plaintes pénales et des accusations aient été portées pour maltraitance, aucune ne provenait de CHSLD publics. Quelle étrangeté ! Voici donc, pour votre information, quelques cas de maltraitance qui auraient dû, selon nous, faire l'objet d'une enquête policière mais qui sont demeurés lettre morte :

2022 :

- CHSLD Champagnat, Saint-Jean
 - Résident souffrant chaque jour au lever, mauvais positionnement, demande de cesser la procédure : ignorée.

2023

- CHSLD Ernest-Brisson, Gatineau
 - Négligence équivalant à une maltraitance grave chez plusieurs résidents.
 - Manque de personnel allégué pour livrer les soins.

2024

- CHSLD Jeanne-Leber, Montréal
 - Résidente laissée quotidiennement dans ses excréments et dans des draps souillés.
- CHSLD Robert-Cliche, Montréal
 - Résidente laissée dans la souffrance, sans traitement approprié, pendant plusieurs jours.
 - Aucun bain ou douche offerts pendant 10 jours.
- CHSLD Sainte-Dorothée, Laval
 - Résident laissé avec des plaies de lit graves non traitées, ayant conduit à sa mort.
- CHSLD La Prairie, La Prairie
 - Résident brutalisé par un membre du personnel, famille terrorisée.
 - Le membre du personnel n'aurait pas été sanctionné, mais affecté dans une Maison des aînés.

Loi pour contrer la maltraitance, article 2, définition :

« Maltraitance » : un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne.

**LES PERSONNES RÉSIDANT EN
CHSLD PUBLIC, SANS REVENU,
PEUVENT S'ABONNER AU
SERVICE PROTECTION SANTÉ
GRATUITEMENT**

En effet, le CPM rappelle aux personnes résidentes en CHSLD public et qui sont sans revenu qu'elles peuvent s'abonner au Service Protection Santé sans avoir à déboursier les frais d'adhésion. Rappelons les services d'assistance offerts par le CPM et qui comptent présentement plus de 250 membres :

- Pour vous-même ou pour un proche
- 49,95 \$ pour un an par personne (gratuit pour les personnes hébergées en CHSLD public et qui sont sans revenu)
- Tarif aussi offert pour familles (4 personnes d'une même famille)
- Autres services disponibles en plus
- Pour plus d'informations, contactez-nous au (514) 861-5922 ou à info@cpm.qc.ca

Services offerts :

- Information et soutien aux usagers du réseau des services de santé et services sociaux.
- Information, conseils et outils facilitant l'accès :
 - à une meilleure relation avec votre médecin ;
 - à un diagnostic ou à un document détenu par un établissement de soins ;
 - à la recherche d'un lieu d'hébergement pour vous-même ou pour un proche.
- Information et conseils juridiques sur vos droits, vos recours :
 - consentement aux soins ;
 - ordonnance de soins forcés ;

CPM EXPRESS

- dommages corporels subis dans un établissement de soins ;
- formulation et suivi, plainte à l'égard du réseau de santé ou de professionnels de la santé.

PRÉVENONS LES SITUATIONS DE CANICULE À VENIR CET ÉTÉ

Selon ce que rapportent certains médias et Météo Média, l'été 2025 s'annonce chaud, mais instable au Québec, qui devrait connaître du temps humide, avec plus de jours de précipitations et d'orages.

Le Conseil pour la protection des malades (CPM) est toujours préoccupé par le niveau de préparation des hôpitaux, des CHSLD et des résidences privées en vue des canicules qui s'annoncent encore cette année au Québec.

Fort de certains efforts demandés par les autorités ministérielles dans les années passées, le CPM espère et implore les directions des établissements où l'on héberge des personnes âgées, handicapées ou psychiatisées de s'assurer que les résidents et les patients seront en sécurité et confortables dans leur chambre, lors des prochaines canicules.

Rappelons que les usagers ont le droit d'être aussi confortables dans leur chambre que les gestionnaires, dans leurs bureaux. Si le bureau est le lieu de travail des gestionnaires, la chambre est le milieu de vie de l'utilisateur, mentionne Me Paul G. Brunet, président du CPM.

Les comités d'usagers et de résidents de même que les usagers eux-mêmes ou leurs familles sont invités à signaler au CPM (sans frais : 1-877-276-2433 ou info@cpm.qc.ca) les lieux dans lesquels on admet ou héberge encore des personnes avec des températures intérieures intolérables.

AUTRES DOSSIERS EN COURS DE REVENDICATION PAR LE CPM, ET SUIVIS

- Pour un système plus efficace de chèques emploi-service en soins à domicile, dont on attend encore des nouvelles de la part du ministère de la Santé, issu de la politique en préparation par le MSSS sur les soins à domicile.
- Pour des soins à domicile, incluant des visites cliniques.
- Pour un réseau public de santé fort et contre les agences privées.
- Pour que l'infraction pénale de maltraitance finisse par être enfin reconnue par les services policiers du Québec.

FORMATIONS TOUJOURS OFFERTES AUX COMITÉS ET ORGANISMES AFFILIÉS (500 \$ PLUS FRAIS)

PROJET DE LOI 15, RÉFORME DUBÉ, UN APERÇU POUR LES COMITÉS AFFILIÉS (ME PAUL BRUNET)

Un bref retour sur l'état des dispositions quant aux droits des usagers et au fonctionnement des comités d'usagers et de résidents.

LE VRAI RÔLE D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (ME PAUL BRUNET)

On décrit le rôle tel qu'inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature et non celui que certains voudraient bien qu'il joue.

CPM EXPRESS

LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE PROTECTION DE LA PERSONNE INAPTE (ME CÉLINE DAUPHINAIS)

Sur le plan juridique, il y a un besoin de protection lorsqu'une personne inapte doit être assistée ou représentée dans l'exercice de ses droits civils.

LES PRATIQUES D'INTERVENTION DIRECTE EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité et ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'Administration, dans le respect de la loi et de l'autorité, mais jamais avec complaisance.

POURQUOI, COMMENT : L'ALTERNATIVE DES CAMÉRAS EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles.

LE DROIT À DEMANDER L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (ME PAUL BRUNET)

LA CONFIDENTIALITÉ DU DOSSIER D'UN USAGER (ME PAUL BRUNET)

**BON ÉTÉ À TOUS, MAIS GARDONS-NOUS
INFORMÉS !**

**M E R C I E N C O R E P O U R
V O T R E A P P U I !**

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

- Me Paul G. Brunet, M.A.P., avocat, président-directeur général
Président du conseil d'administration
Montréal
- M. Pierre Hurteau, Ph. D., vice-président,
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié de Bécancour-Nicolet-Yamaska – **Mauricie et Centre-du-Québec**
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice,
présidente, Comité des usagers affilié Centre hospitalier régional du Grand-Portage, Rivière-du-Loup – **Bas-Saint-Laurent**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice, Comité d'usagers affilié Lethbridge Layton-Mackay
Montréal
- M. Ghislain Quitich, Comité des usagers Nord de Lanaudière, délégué de la communauté atikamekw de Manawan – **Lanaudière**
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville de Sherbrooke – **Estrie**
- Mme Claire Morin, administratrice
Présidente, Comité des usagers, Hôpital de Chicoutimi – **Saguenay-Lac-Saint-Jean**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Présidente, Comité des usagers Lac-des-Deux-Montagnes – **Laurentides**
- Mme Lise Dubé, administratrice
Comité des usagers de Rouyn-Noranda – **Abitibi-Témiscamingue**
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate
- Me Céline Dauphinais, avocate
- M. Benoit Turcotte, chef administration et Web
- Mme Marie Francisque, adjointe administration

TÉL. (514) 861-5922
SITE WEB www.cpm.qc.ca
COURRIEL info@cpm.qc.ca

Conseil pour la protection des malades
3565 rue Berri, bureau 230
Montréal (Québec) H2L 4G3